
Renvoi au comité des finances de la déclaration d'abjuration du citoyen Fosserier, vicaire de Saint-Sauveur (Paris), qui demande une indemnité, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des finances de la déclaration d'abjuration du citoyen Fosserier, vicaire de Saint-Sauveur (Paris), qui demande une indemnité, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 80;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40261_t1_0080_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

faite avec le patriotisme le plus pur et avec des hommages sans nombre rendus à la raison et à la philosophie. L'un des citoyens de ces sections a chanté un hymne que nous avons presque entièrement recueilli; nous allons le rapporter :

Que les autels du fanatisme
Tombent à nos pieds abattus;
Dignes suppôts du despotisme
Soyez avec lui confondus.
O cri puissant de la nature,
Remplis nos esprits et nos cœurs !

Et qu'à la fois, des imposteurs
Disparaisse la race impure.
O toi ! qui vois nos cœurs,
Écoute nos accents;
Délivre-nous des imposteurs;
Sauve-nous des tyrans !

Le fanatique atrabilaire
Nourri de superstitions,
Avait d'une affreuse chimère
Composé sa religion
Son âme atroce est endurcie,
Rien n'a plus sur lui de pouvoir
Et, dénaturé par devoir,
Il trahit son sang, sa patrie.
O toi ! qui vois nos cœurs..., etc., etc.

Écoutez le signal terrible
Du fanatisme en ses fureurs;
Regardez ce carnage horrible,
Entendez ces lugubres pleurs :
Le frère est teint du sang du frère
La femme égorge son époux;
En brisant les nœuds les plus doux,
Le fils assassine son père.

O toi ! qui vois nos cœurs, etc., etc.

Joyau céleste, flamme pure,
Portion de la divinité,
Dont le maître de la nature
Fit présent à l'humanité :
O raison ! lumière de l'âme,
Dispose en entier, de mon sort;
Éclaire-nous jusqu'à la mort;
Fais luire en nous toujours ta flamme.

Fuyez à son aspect,
Atomes imposteurs :
Vertu, Patrie et Liberté
Sont les dieux de nos cœurs.

Cet hymne a été chanté avec enthousiasme; chaque couplet a été marqué par les plus vifs applaudissements.

L'orateur annonce que Saint-Sulpice sera fermée jusqu'à sa régénération.

L'un des pétitionnaires chante un hymne qui terminait par ce refrain :

Délivrez-nous des imposteurs,
Sauvez-nous des tyrans !

Les pétitionnaires font observer que 12 voitures chargées d'argenterie les accompagnent. Ces objets auxquels sont joints des ornements de diverses églises, ainsi que des pierres précieuses, sont renvoyés au comité d'inspection avec mention honorable.

IV.

COMPTE RENDU de l'Auditeur national.

Les sections réunies de l'Arsenal, de l'Indivisibilité et des Droits-de-l'Homme apportent l'arche de la ci-devant église Saint-Paul, avec des calices, soleils et autres instruments de prêtres. Elles annoncent qu'elles font conduire à la Monnaie deux voitures chargées d'argenterie.

Le citoyen Beauval, le citoyen Marie, le citoyen Fosserier, vicaire de Saint-Sauveur de Paris, abdiquent les fonctions sacerdotales (1).

Suit le texte de la déclaration du citoyen Fosserier, d'après un document des Archives nationales (2).

« Législateurs,

« La volonté nationale a toujours été et sera toujours la règle de ma conduite. Je saisis l'occasion de faire un hommage public à ma patrie, comme je la vois toute en vous, législateurs, c'est dans vos mains que je donne la démission de ma place de *premier vicaire de Saint-Sauveur de Paris*. Je renonce, de ce jour, au ministère du culte catholique, recevez mes lettres d'ordre. J'ai notifié au commissaire de police de la section Bon-Conseil, en l'informant de ma résolution, que je vous remettrai mes titres. Sollicitez une faible retraite après des études dispendieuses et quinze années de ministère, ce serait douter de votre humanité, législateurs : j'en suis incapable. Je demande acte du dépôt et de ma déclaration.

« Agréez l'assurance de l'attachement le plus inviolable.

« Jean-Baptiste-Marie FOSSERIER, natif de Paris.

« Le 22 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible. »

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (3).

Le premier vicaire de la paroisse de Saint-Sauveur de Paris écrit qu'il renonce à la prêtrise et demande une indemnité pour quinze ans de service.

Renvoyé au comité des finances.

Adresse de la Société populaire de la ville d'Uzel, département des Côtes-du-Nord.

« Le tyran d'Angleterre et son exécrable ministre, dit cette Société, ont fait égorger Baillet et commandé le supplice de Beauvais dans l'infâme ville de Toulon, rien ne peut contenir le juste ressentiment des républicains; ils vous crient tous vengeance. Vous tenez entre vos mains la foudre nationale : lancez-la contre Londres, ne faites la paix qu'avec les sans-culottes de cette île; ils sont purs comme les sans-culottes français.

« N'offrez point de millions pour vous apporter la tête de George, les hommes libres veulent aller la chercher et y joindre celle de Pitt; dites un mot, et bientôt vous verrez ces deux monstres abattus. »

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (4).

Viennent ensuite les citoyens de la section de Mutius-Scevola qui déposent aussi 20 brancards chargés de l'or et de l'argenterie de la ci-devant église Saint-Sulpice.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 173.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 769.

(3) *Moniteur universel* [n° 54 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 219, col. 1].

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 174.